

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 19 octobre 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour la réhabilitation du four de Pra Premier
- Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour le renforcement et la sécurisation de l'installation technique de la station de pompage
- Tarifs des repas fournis par la Fondation Edith Seltzer
- Attribution des lots n°2 et 3 du marché de travaux pour la restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude
- Mission de Coordination Sécurité Santé pour les travaux de restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude
- Modification du tableau des effectifs
- Convention avec la Mairie de Briançon pour un itinéraire de randonnées

Val-des-Prés, le 14 Octobre 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réhabilitation du four de Pra Premier pour un montant de 87.674 € H.T.
- sollicite du Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :

| | |
|---|-------------|
| ➤ coût H.T. de l'opération : | 87.674,00 € |
| ➤ subvention du Conseil Général 15% : | 13.151,10 € |
| ➤ subvention du Conseil Régional 25% : | 21.918,50 € |
| ➤ subvention de l'Europe (FEADER) 40% : | 35.069,60 € |
| ➤ autofinancement de la commune 20% : | 17.534,80 € |

Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour le renforcement et la sécurisation de l'installation technique de la station de pompage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation de travaux de renforcement et de sécurisation de l'installation technique de la station de pompage d'eau potable à La Vachette, pour un montant de 36.910 € H.T.
- sollicite du Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :

| | |
|---|-------------|
| ➤ coût H.T. de l'opération : | 36.910,00 € |
| ➤ subvention du Conseil Général 60% : | 22.146,00 € |
| ➤ autofinancement de la commune 40% : | 14.764,80 € |

Tarifs des repas fournis par la Fondation Edith Seltzer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix du repas facturé aux parents d'élèves fréquentant la cantine scolaire, à 5,90 € à compter du 1^{er} novembre 2011, le prix du transport étant entièrement pris en charge par les communes du regroupement pédagogique,
- décide de proposer aux personnes âgées un repas fourni par la Fondation Edith Seltzer et d'en assurer la distribution au domicile les jours scolaires. Le prix de 8,86 € sera entièrement refacturé aux bénéficiaires du service,
- autorise le Maire à signer un avenant à la convention du 2 janvier 2003 avec la Fondation Edith Seltzer, fixant ces tarifs et prévoyant leur actualisation au 1^{er} septembre de chaque année.

Attribution des lots n°2 et 3 du marché de travaux pour la restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient les entreprises suivantes pour la restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude :
 - SARL SUD France située 278 rue Jean Jaurès à Toulon (83000) pour le lot n° 2 Décors peints, pour un montant de 57.415,61 € HT
 - GLENAT Entreprise située ZI Les Condamines à St Romans (38160) pour le lot n° 3 Menuiserie, pour un montant de 44.271,15 € H.T.
- autorise le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Mission de Coordination Sécurité Santé pour les travaux de restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue la mission de Coordination Sécurité chantier et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de restauration des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude, au Bureau VERITAS situé 84 avenue d'Embrun à Gap (05000), pour un montant de 2.340,00 € H.T.

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- le passage à 35 heures par semaine du poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe,
- le tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2011, comme suit :

| CADRES D'EMPLOIS | GRADE | TEMPS DE TRAVAIL | NOMBRE |
|--|--|---|------------------|
| <u>Filière administrative</u> - Rédacteur territorial - Adjoint administratif | - Rédacteur chef - Adjoint administratif 1 ^è classe | 35 h/hebdo 30 h/hebdo | 1 1 |
| <u>Filière technique :</u> - Agent de maîtrise - Agent technique | - Agent de maîtrise principal - Agent technique territorial - Agent technique territorial - Agent technique territorial | 35 h/hebdo 35 h/hebdo cantine = 12 h/hebdo ménage = 14 h/hebdo | 1 1 2 1 |
| <u>Filière culturelle :</u> - Adjoint du patrimoine | - Adjoint du patrimoine 1 ^è classe | 35 h/semaine | 1 |

Convention avec la Mairie de Briançon pour un itinéraire de randonnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le passage d'itinéraires de randonnées sur les parcelles privées B 679 et B 680,
- autorise le Maire à signer une convention avec la Mairie de Briançon pour l'autorisation de passage, l'aménagement et l'entretien des sentiers, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Val-des-Prés, le 24 Octobre 2011
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover le four banal de Pra Premier, pour mettre un terme aux fissures et lézardes qui le menacent et pour valoriser le bâtiment. Une étude du CAUE préconise notamment de créer un chaînage périphérique pour ceinturer l'édifice, d'installer un drain, de remplacer la tôle ondulée rouillée par une couverture en bardeaux de mélèze et de mettre en valeur les abords. Le montant estimatif des travaux s'élève à 87.674 € H.T. Le Maire propose de solliciter des subventions pour réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réhabilitation du four de Pra Premier pour un montant de 87.674 € H.T.
- sollicite du Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 87.674,00 €
 - subvention du Conseil Général 15% : 13.151,10 €
 - subvention du Conseil Régional 25% : 21.918,50 €
 - subvention de l'Europe (FEADER) 40% : 35.069,60 €
 - autofinancement de la commune 20% : 17.534,80 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, pour le renforcement et la sécurisation de l'installation technique de la station de pompage d'eau potable

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de dysfonctionnements de la station de pompage d'eau potable à La Vachette, un diagnostic a mis en évidence le mauvais fonctionnement de l'automatisme de l'installation, une capacité de pompage insuffisante en période de pointe et un dispositif de télésurveillance mal adapté. Pour supprimer ces difficultés et assurer la continuité du service de distribution d'eau potable, il convient de remplacer l'armoire d'automatisme et d'ajouter un 3^{ème} groupe de pompage. Le coût des travaux est estimé à 36.910 € H.T. Le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Général au titre du Projet d'Initiative Locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation de travaux de renforcement et de sécurisation de l'installation technique de la station de pompage d'eau potable à La Vachette, pour un montant de 36.910 € H.T.
- sollicite du Conseil Général, au titre du Projet d'Initiative Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 36.910,00 €
 - subvention du Conseil Général 60% : 22.146,00 €
 - autofinancement de la commune 40% : 14.764,80 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs des repas fournis par la Fondation Edith Seltzer

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la Fondation Edith Seltzer pour la fourniture de repas chauds à la cantine scolaire. Il informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'obligation faite à la Fondation de dissocier le prix du repas de la prestation transport, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- prix du repas pour les écoles = 5,90 € TTC,
- prix du repas individuel « malinette » = 8,86 € TTC,
- prix du transport = 26,00 € TTC par livraison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix du repas facturé aux parents d'élèves fréquentant la cantine scolaire, à 5,90 € à compter du 1^{er} novembre 2011, le prix du transport étant entièrement pris en charge par les communes du regroupement pédagogique,
- décide de proposer aux personnes âgées un repas fourni par la Fondation Edith Seltzer et d'en assurer la distribution au domicile les jours scolaires. Le prix de 8,86 € sera entièrement refacturé aux bénéficiaires du service,
- autorise le Maire à signer un avenant à la convention du 2 janvier 2003 avec la Fondation Edith Seltzer, fixant ces tarifs et prévoyant leur actualisation au 1^{er} septembre de chaque année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Attribution des lots n° 2 et 3 du marché de travaux pour la restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2011 décidant de relancer une consultation pour les lots 2 et 3 des travaux de restauration des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude. Suite à la consultation du 29 juillet 2011 et à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 7 septembre 2011, il propose de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°2, Décors peints : SUD France pour un montant de 57.415,61 € HT
- lot n°3, Menuiserie : GLENAT pour un montant de 44.271,15 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient les entreprises suivantes pour la restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude :
 - SARL SUD France située 278 rue Jean Jaurès à Toulon (83000) pour le lot n°2 Décors peints, pour un montant de 57.415,61 € HT
 - GLENAT Entreprise située ZI Les Condamines à St Romans (38160) pour le lot n°3 Menuiserie, pour un montant de 44.271,15 € H.T.
- autorise le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mission de Coordination Sécurité Santé pour les travaux de restauration intérieure des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude

Le Maire rappelle qu'un Coordinateur Sécurité chantier et Protection de la Santé est obligatoire dans le cadre des travaux de restauration des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude. Après consultation de plusieurs bureaux d'études, il propose de retenir le Bureau VERITAS pour un montant de 2.340,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue la mission de Coordination Sécurité chantier et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de restauration des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude, au Bureau VERITAS situé 84 avenue d'Embrun à Gap (05000), pour un montant de 2.340,00 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle l'état des effectifs actuels et propose d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe pour répondre aux charges administratives supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- le passage à 35 heures par semaine du poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe,
- le tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2011, comme suit :

| CADRES D'EMPLOIS | GRADE | TEMPS DE TRAVAIL | NOMBRE |
|--------------------------------------|---|-------------------------|---------------|
| <u>Filière administrative</u> | | | |
| - Rédacteur territorial | - Rédacteur chef | 35 h/hebdo | 1 |
| - Adjoint administratif | - Adjoint administratif 1 ^è classe | 30 h/hebdo | 1 |
| <u>Filière technique</u> : | | | |
| - Agent de maîtrise | - Agent de maîtrise principal | 35 h/hebdo | 1 |
| - Agent technique | - Agent technique territorial | 35 h/hebdo | 1 |
| | - Agent technique territorial | cantine = 12 h/hebdo | 2 |
| | - Agent technique territorial | ménage = 14 h/hebdo | 1 |
| <u>Filière culturelle</u> : | | | |
| - Adjoint du patrimoine | - Adjoint du patrimoine 1 ^è classe | 35 h/semaine | 1 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

14 Octobre 2011

Date d'affichage :

14 Octobre 2011

L'an deux mil onze et le dix neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la Mairie de Briançon pour un itinéraire de randonnées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur le Maire de Briançon, pour l'aménagement et l'entretien d'itinéraires de randonnées passant par les parcelles privées communales B 679 et B 680 dans le secteur du Vallon, et donne connaissance du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le passage d'itinéraires de randonnées sur les parcelles privées B 679 et B 680,
- autorise le Maire à signer une convention avec la Mairie de Briançon pour l'autorisation de passage, l'aménagement et l'entretien des sentiers, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK